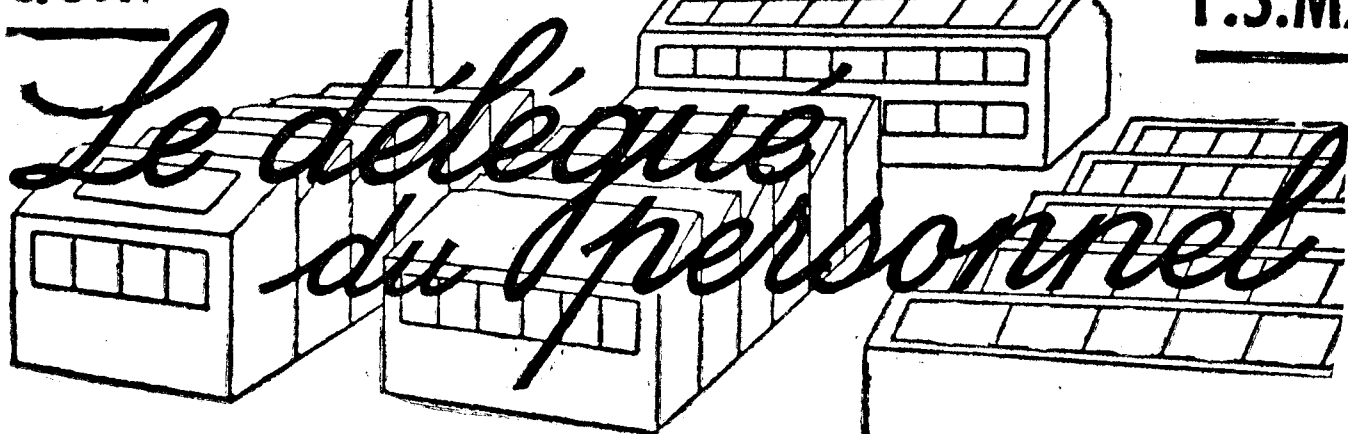


C.G.T.

F.S.M.



MENSUEL
2^e ANNÉE



N° 11 - 10 Janvier 1950

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
213, Rue Lafayette, 213 - PARIS (10^e)

Bonne année, camarades !

Oui, le Bureau Confédéral vous souhaite une bonne année. Ce n'est pas de sa part une formule rituelle. Il vous la souhaite de tout cœur. D'abord, parce que vous l'avez bien méritée.

Durant l'année 1949, vous avez fait de la bonne besogne. Ce n'était pas alors toujours facile. Le patronat, soutenu par le Gouvernement et son ministre policier Jules Moch, croit que le moment est venu de renforcer sa répression contre les militants de la C. G. T. Il viole ou tourne la loi. Il n'aime pas avoir dans ses entreprises des délégués du personnel fidèles à leurs mandats, défenseurs loyaux de leurs camarades et fermes militants de leurs syndicats.

En dépit des embûches, des menaces et même des répressions, le corps de nos délégués du personnel a rempli sa tâche avec honneur.

Le résultat ! C'est que, dans l'ensemble, les élections de délégués sont un succès pour les candidats de la C.G.T. De 70 à 80 % des voix, voilà ce que nous donnent les ouvriers.

Cette confiance que les travailleurs accordent à la C. G. T., c'est en grande partie à vous que nous la devons.

C'est par vous que nous assurons un contact quotidien avec la masse des salariés. C'est par vous que les syndicats sont liés avec les entreprises.

Si la confiance en la C.G.T. grandit sans cesse, c'est que votre travail n'est pas mauvais.

Bonne année, camarades, nous vous la souhaitons et nous avons la conviction qu'elle le sera. Vous profiterez de l'effort que vous venez d'accomplir.

Seulement, il n'est pas temps de se reposer sur ses lauriers. Nous avons encore beaucoup à faire. Et l'adversaire ne s'avoue pas vaincu. Au contraire, il devient plus hargneux parce que nous devenons plus forts.

Alors, profitant de toute l'expérience de l'année qui vient de s'écouler, il faut améliorer encore notre travail, le rendre plus efficace.

Chacun de vous doit faire son petit examen de conscience, comme nous le faisons nous-mêmes.

Celui qui a bien travaillé trouvera toujours à faire mieux encore.

Celui qui n'a pas suivi la cadence, qui a reculé un peu devant les difficultés, prendra exemple sur ceux qui ont fait mieux et mettra un point d'honneur à les rattraper.

C'est ainsi, par le travail particulier de chacun de nos 150.000 délégués, que nous ferons de grands progrès.

par **Benoît FRACHON**
Secrétaire Général de la C.G.T.

Comme j'ai pris l'habitude de le faire depuis la parution de notre bulletin, je veux, en ce début d'année, m'entretenir avec vous de quelques-uns des problèmes qui sont les nôtres et que, sans votre travail, nous ne résoudrions pas ou résoudrions mal.

Vous avez lu dans vos journaux que la C.G.T. a attiré l'attention de tous les militants sur la nécessité de renforcer notre lutte pour la défense de la Paix.

La Commission Administrative de la C.G.T. a pris, sur ce sujet, une résolution fixant les tâches présentes du mouvement syndical.

Les directives qu'elle contient doivent être portées dans les entreprises si nous voulons qu'elles soient efficaces.

Alors, c'est vous surtout qui pouvez le faire, en liaison avec la direction de votre syndicat ou de votre section syndicale.

Cela veut dire que vous devez étudier cette résolution. Puis vous dire :

« Qu'est-ce que cela signifie pour moi ? Comment, moi, je vais appliquer ces directives dans mon atelier ? Comment je vais gagner tous les travailleurs de ma circonscription électorale à l'application de ces directives ? ».

Vous verrez, camarades, qu'en posant ainsi le problème, vous le résoudrez plus facilement.

Puis il y a la grande et continuelle lutte pour les revendications. Les 3.000 francs, les conventions collectives, la suppression des zones de salaires, les revendications des chômeurs, notre projet pour la Sécurité Sociale.

Votre syndicat et votre section syndicale ont des mots d'ordre précis (en tout cas, ils doivent en avoir), c'est vous qui en êtes les porteurs dans les entreprises. C'est de vous, de votre activité, que dépend la mobilisation des travailleurs de l'entreprise pour les faire triompher.

Vous savez, par votre propre expérience, qu'une des conditions pour le succès des luttes ouvrières, c'est l'unité.

La classe ouvrière française a fait de grands progrès dans ce domaine au cours de l'année qui

vient de s'écouler. Cela aussi, c'est en grande partie votre œuvre.

Il faut continuer, aller toujours plus avant dans l'unité d'action de la classe ouvrière.

J'ai gardé, comme on dit, le meilleur morceau pour la bonne bouche.

Je veux vous parler, en fin de compte, de l'organisation syndicale.

Ces temps derniers, je me suis rendu dans quelques réunions de délégués du personnel.

Bien entendu, nous avons bavardé sur tout, y compris sur l'organisation et le recrutement.

C'est très réconfortant pour nous, camarades, de nous entretenir avec quelques-uns d'entre vous.

On sent, à votre contact, la vraie vie de l'entreprise. En vous quittant, on sait exactement ce que pensent les travailleurs.

Eh bien ! mes contacts avec vous m'ont appris une chose que je considère décisive.

Ça va mieux. Sans en avoir l'air, j'ai observé les uns et les autres. Oui, vraiment, il y a la confiance chez vous.

Modestement, l'un des délégués me disait :

« Tu vois ce paquet de bulletins, c'est vingt adhésions nouvelles et ce n'est pas fini ».

Alors, un autre venait, puis un autre, et tous, joyeux, confiants, me montraient qui 10, qui 20, 30 ou 40 bulletins.

N'est-ce pas que ça va bien quand c'est ainsi.

Non seulement cela démontre que la grande masse des salariés veulent adhérer à la C.G.T., mais aussi que nos délégués sont bien aiguillés dans cette voie.

Alors, camarades, à l'œuvre, le moment est propice. Que chacun de vous ait l'ambition, et la réalise, de syndiquer toute son équipe.

Que diriez-vous si notre bulletin engageait une lutte pour l'émulation sur le nombre de syndiqués ?

Nous attendons le premier d'entre vous qui nous écrira triomphalement :

« Ça y est, tous mes gars sont syndiqués ».

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les conventions collectives ont pour objet de réglementer les rapports entre patrons et ouvriers concernant entre autres : les salaires, les classifications, les congés, la protection de la santé, les conditions d'embauchage et de licenciement et, pour chaque industrie, les questions particulières à la corporation.

Pour les délégués qui n'ont pas connu la période de 1936, il faut rappeler qu'après les magnifiques mouvements de grève, les travailleurs ont obtenu, par les conventions collectives, la semaine de 40 heures, les congés payés, le statut des délégués du personnel et de nombreux autres avantages.

L'Assemblée Nationale vient d'adopter une loi sur les Conventions collectives. Sous la pression de la classe ouvrière, le projet initial du gouvernement a été remanié et l'arbitrage obligatoire écarté. Mais telle qu'elle a été votée, cette loi ne comporte pas encore tout ce que nous voulons

obtenir et qui a été concrétisée par un contre-projet de la C. G. T. (1).

La loi doit maintenant passer au Conseil de la République pour revenir ensuite en deuxième lecture à l'Assemblée nationale pour son adoption définitive.

Nos délégués doivent mettre ce délai à profit pour alerter les travailleurs et mener la lutte avec eux pour l'améliorer. En particulier, nous devons protester contre le refus d'admettre l'extension automatique des Conventions Collectives et dénoncer la volonté du gouvernement d'intervenir dans la discussion des salaires par la fixation d'un minimum vital extrêmement bas.

C'est par leur action que les travailleurs pourront imposer l'inclusion de ces revendications particulièrement sensi-

(1) Nos délégués trouveront les deux textes et le commentaire d'Henri Raynaud dans « Le Peuple », n° 280, du 7 décembre 1949.

bles, car il va de soi que ce ne saurait être l'œuvre seulement de tel secrétaire de la C.G.T. ou de tels secrétaires de Fédérations ou d'Unions départementales.

Quel doit donc être le rôle de nos délégués ? Ils doivent aider ceux qui auront à discuter avec le patronat. D'abord faire connaître aux ouvriers ce que représente la convention et déterminer avec eux ce qu'il faut y inclure en tenant compte évidemment des particularités de l'industrie ou du commerce. Se servir, dans ce but, du projet-

type de la C.G.T. ou de celui établi par la Fédération intéressée.

De la conclusion des conventions collectives dépend pour un long laps de temps l'amélioration de la situation des travailleurs. Ces derniers lutteront avec d'autant plus de force pour leur obtention rapide qu'ils en seront convaincus.

C'est ce travail d'explication et de conviction qui appartient à nos délégués.

La "mission" des délégués du personnel et "l'utilisation" des heures

L'article 2 de la loi fixant le statut des délégués du personnel précise :

Les délégués du personnel ont pour mission : de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles et collectives qui n'auraient pas été directement satisfaites, relatives à l'application des taux de salaires et des classifications professionnelles ainsi que d'une façon générale à l'application du Code du travail et des autres lois et règlements, concernant la protection ouvrière, l'hygiène, la sécurité et la prévoyance sociale.

Pour remplir cette « mission », la loi attribue aux délégués du personnel 15 heures payées ; c'est de l'utilisation de ces heures qu'aujourd'hui nous voulons entretenir tous nos camarades.

Nous avons observé que partout où les délégués utilisaient judicieusement le temps alloué, des résultats appréciables étaient obtenus.

Voici ce que nous disent les délégués de l'Alsthom, à Belfort :

Dans notre usine, les délégués du personnel titulaires ont droit à 20 heures par mois, les délégués suppléants à 10 heures. Ce temps n'a pas toujours été utilisé par tous pour de multiples raisons.

Les uns parce qu'ils travaillent au rendement, d'autres qui n'ont pas pris leur rôle au sérieux et n'ont pas su découvrir les revendications ou pas su prendre en considération les réclamations des ouvriers.

D'autres qui, tout en connaissant leurs droits, sont hésitants par crainte des représailles patronales.

D'autres passent une partie de leur temps dans les commissions ; d'autres enfin, et plus particulièrement les camarades mensuels, se débrouillent à remplir leur mandat sans qu'il soit dit publiquement qu'ils utilisent les heures.

Ayant fait ces constatations et en ayant analysé les repercussions, nos camarades redressent la situation et s'orientent vers une utilisation rationnelle de toutes les heures allouées.

Quels sont les résultats ?

1. Les dernières élections pour les délégués du personnel ont été un succès pour la C.G.T. qui a gagné 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants.

2. En utilisant les heures, les délégués peuvent se déplacer dans l'usine, se rendre compte des conditions de travail de chaque ouvrier, recevoir les doléances, s'intéresser aux plus petites revendications.

3. Connaissant parfaitement les revendications, sûrs d'être les interprètes fidèles des travailleurs, ils sont mieux armés pour discuter avec la direction de l'usine.

A l'atelier de Réparations mécaniques, le délégué a ramassé les bulletins de paye de tous les ouvriers, il s'est entretenu avec le délégué C.F.T.C. et ensemble, ils ont fait une intervention auprès de la direction. Ils ont obtenu 5 % d'augmentation (minimum) pour tout l'atelier et la reclassification pour un certain nombre de travailleurs.

Les délégués ont obtenu à travers l'usine une série de revendications :

— Indemnité pour l'outillage personnel, droit de disposer de l'outillage de précision.

— Construction de douches à la fonderie, aux forges, à la station.

— Construction d'armoires individuelles, obtention de cadenas.

— Sabots pour les ouvriers travaillant dans les copeaux, dans l'huile, dans l'eau de savon.

— Serviettes pour tout le personnel.

— Révision du chronométrage et de la répartition des travaux pour les femmes par un arrêt du travail contre un chronométrateur trop zélé, qui a été relevé de ses fonctions.

(*)

Et pour couronner toute cette activité, notre jeune camarade Marchand, nouvellement élu délégué du personnel, a fait dans son atelier avec le concours de ses camarades, 50 adhésions au syndicat (avant les dernières élections, il n'y avait pas de délégué C.G.T. dans cet atelier).

Voilà comment répondent les ouvriers lorsque les délégués les défendent.

Et Marchand a déclaré : « Ce n'est qu'un commencement les délégués vont redoubler d'activité, ils vont être de plus en plus près des travailleurs et ils sont bien décidés à utiliser toutes les heures auxquelles ils ont droit pour mériter la confiance que viennent de leur manifester leurs camarades de travail. »

Camarades délégués, cet exemple de l'Alsthom de Belfort doit être pour vous un stimulant.

Utilisez vos 15 heures par mois.

Défendez vos camarades de travail.

Vous serez payés de nombreuses adhésions.

UNE TACHE IMMEDIATE POUR LES DELEGUES

La magnifique journée du 25 novembre a démontré, s'il en était besoin, la solide confiance que les travailleurs ont en la C.G.T. Déjà, tout au long de cette année 1949, la plupart des élections de délégués, qui avaient apporté un accroissement du nombre de voix, étaient significatives.

D'où vient alors que, dans un certain nombre d'entreprises, on ait enregistré une baisse de la prise des timbres syndicaux ?

En discutant avec les camarades dans les ateliers et sur les chantiers, il apparaît que le point faible c'est le collectage.

Voici ce qui est fréquemment constaté dans ces entreprises : des collecteurs ont à placer jusqu'à 60 et même 80 timbres par mois. Comment n'y aurait-il pas de lacunes dans le travail de ces camarades ?

Non seulement il ne leur est pas facile de contacter tous

les adhérents sans exception (il y a des malades, des déplacements), mais encore ils n'ont pas le temps matériel de discuter avec eux de leurs préoccupations, ni de faire de nouveaux adhérents.

Comment se fait-il qu'il soit si difficile d'augmenter le nombre des collecteurs ? Comment se fait-il que les travailleurs n'acceptent pas facilement cette tâche ingrate mais indispensable ?

C'est surtout parce que les collecteurs ne sont pas suffisamment aidés par nos camarades des sections syndicales qui doivent s'attacher davantage à les faire participer à la vie du syndicat, les réunir, les faire participer aux conseils syndicaux, créer les conditions pratiques de leur éducation syndicale.

C'est un fait que, très souvent, le collecteur est le militant syndical le plus proche des travailleurs et que c'est à lui que l'on pose toutes sortes de questions qui sont du ressort des responsables syndicaux ou des délégués.

Dans ces conditions, les camarades craignent de ne pouvoir remplir cette tâche qui leur paraît trop difficile. Quant

aux collecteurs en fonction, ils sont débordés, finissent par se lasser et, parfois, laissent tomber le collectage.

C'est pourquoi, en cette période de reprise des cartes syndicales, des sections, comme celle de l'entreprise *Desnoyers, à Creil*, ont pris l'initiative de mobiliser tous les délégués (du personnel et des comités d'entreprise), pour faire, auprès des ouvriers, le travail d'explication indispensable afin de ramener à l'organisation ceux qui ont négligé de régler leurs cotisations et tous les autres, qu'ils se soient égarés dans des organisations scissionnistes ou qu'ils soient inorganisés.

Ainsi, en discutant avec les travailleurs, ils rallieront à la C.G.T. un nombre important de syndiqués.

De plus, au travers de ces discussions, ils consolideront très utilement l'organisation, car ils découvriront de nouveaux collecteurs en nombre suffisant, la tâche de ces derniers sera allégée et, lorsqu'ils n'auront plus que 15 ou 20 timbres chacun à placer et des contacts plus étroits avec le syndicat, nous aurons fait du bon travail.

LE SECTARISME, OBSTACLE AU RECRUTEMENT

La source du sectarisme est dans la tendance trop répandue à ne pas comprendre ni chercher à comprendre les raisons qu'ont les autres de ne pas partager nos certitudes. à l'heure même où nous croyons être certains d'avoir raison sur tous les points.

Gaston MONMOUSSEAU.

Alors que l'année écoulée a vu l'influence de la C. G. T. progresser rapidement — toutes les élections d'entreprises en sont la preuve — le recrutement même de notre organisation n'a pas suivi la courbe de la confiance croissante que les travailleurs mettent en nous. Et tous les efforts fournis par les Délégués du Personnel n'ont pas toujours été couronnés de succès. Une des causes essentielles en est le sectarisme.

Au moment où s'effectue la reprise des cartes et où le courant très net vers la C.G.T. s'amplifie de jour en jour, nous devons une fois de plus mettre tous les camarades en garde contre ce défaut qui cause au mouvement syndical un préjudice très grave.

Encore trop d'exemples nous sont signalés d'attitudes sectaires.

Des militants se refusent à donner la carte confédérale à des travailleurs qui n'ont pas participé aux grandes luttes de 1947.

D'autres réservent aux adhérents de base de « Force Ouvrière » des coups qui ne devraient atteindre que les renégats tels Jouhaux, Bouzanquet et Cie.

D'autres encore manifestent vis à vis des travailleurs inorganisés une sorte de mépris qui les conduit à ne pas leur proposer la carte syndicale, alors que très souvent ce seul geste suffit à les ramener dans la C. G. T.

Ici comme là, les camarades sectaires s'instituent censeurs et fouillent dans l'activité passée de tous ceux qui veulent entrer chez nous comme à la recherche d'une faute, d'une défaillance, d'une impureté... Ils exigent de montrer patte blanche pour tout nouveau candidat ! Comme si les mains des travailleurs n'étaient pas toutes les mêmes : crispées par l'effort, la colère et l'espoir !

Et peut-être que ces camarades si intransigeants aujourd'hui, n'étaient pas syndiqués à 18 ans ; il se peut qu'ils aient eu des défaillances un jour. Car si personne ne vient au monde syndicaliste, aucun militant n'est infailible, même les plus sectaires, puisqu'ils sont sectaires.

Ils oublient souvent que les travailleurs, malgré les divisions artificielles introduites par le capitalisme, constituent une classe. Et que ces travailleurs, en dépit des différences d'opinion, sentent tous l'iniquité sociale, qu'ils sont travaillés par un mécontentement qui a les mêmes origines.

Pour réaliser l'union indispensable entre tous, il ne suffira pas de frapper du poing sur la table ou de prendre un ton narquois, supérieur ou cassant avec ceux qui n'ont pas encore senti la justesse de nos mots d'ordre ; il faudra discuter amicalement, ce qui est bien plus difficile. C'est pourtant la tâche indispensable de tous les Délégués du Personnel, au premier rang dans la bataille du recrutement et dans les luttes pour l'Unité.

C'est ce qu'un délégué mineur du Bassin d'Als a excellentement compris puisqu'à lui seul, le camarade Guiraud a placé 712 cartes 1950 sur 900 mineurs de sa circonscription.

L'AIDE AUX CONSCRITS

Les fêtes de Noël et du Jour de l'An ont attiré l'attention sur le sort de nos jeunes soldats qui perçoivent 4 fr. 50 de prêt par jour, bien que les crédits militaires atteignent 600 milliards. Dans de nombreuses entreprises, des colis et des primes ont été obtenus pour eux.

Mais cette aide ne doit pas être occasionnelle. C'est une tâche constante pour les travailleurs d'être en contact avec ceux qui sont aux armées et c'est le rôle de nos délégués d'y veiller.

En effet, le jeune qui quitte l'usine ou le bureau pour aller accomplir son service militaire ne doit à aucun moment se sentir isolé.

En premier lieu, son départ doit être l'occasion d'un vin d'honneur. Nos délégués, avec l'aide de la section syndicale, auront aussi à poser les revendications particulières aux conscrits et à lutter pour les obtenir.

- Une prime de départ ;
- L'embauchage obligatoire au retour des armées, la période militaire ne devant en aucun cas entraîner une rupture de contrat ;
- Une prime de retour ;
- Une indemnité mensuelle et des colis.

Mais ces divers avantages s'ils sont obtenus ne doivent pas pour autant nous faire oublier la solidarité ouvrière.

« LE SOU DU SOLDAT », vieille tradition, doit apporter chaque mois le mandat des anciens compagnons de travail du soldat. L'envoi d'une lettre personnelle, du journal syndical, sont autant de liens qui feront que même loin de nous, il sera toujours aux côtés de la classe ouvrière et que, dès sa libération, le soldat sera prêt à revenir lutter aux côtés de ses camarades.

